

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

À une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

A ÉTÉ ADOPTÉE LA RÉSOLUTION SUIVANTE :



6n GREFFE - RATIFICATION DE L'ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR NORD DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2012-5856, point numéro 6n, séance ordinaire du 5 novembre 2012

RÉFÉRENCE: MVSAD-2012-4363

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public portant le numéro AOVSAD-2012-293 a été lancé auprès de firmes multidisciplinaires d'architecture et d'ingénierie pour la réalisation de l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) équipes multidisciplinaires ont soumis leur prix dans les délais requis soit le 19 octobre 2012 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2012-293 a été prévue et s'est déroulée le 19 octobre 2012 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes multidisciplinaires se positionnaient dans cet ordre :

1re place: CIMA+/Roche

2^e place : Génio /Génivar

3^e place : BPR

4e place: Cegertech Worley Parsons

5^e place : Aecom

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires : Cegertech Worley Parsons et Aecom n'ont pas obtenu le seuil de passage de 70 % pour le présent appel d'offres et qu'ils ne se sont donc pas qualifiés pour celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient :

CIMA+/Roche: 814 023,00 \$ taxes incluses;

Génio/Génivar: 1 105 963,60 \$ taxes incluses;

BPR: 1 144 185,21 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après l'établissement du pointage final, la firme CIMA+/Roche était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

...2



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME D'UNE RÉSOLUTION

Résolution RVSAD-2012-5856

-2-

Séance ordinaire du 5 novembre 2012

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour l'aménagement des infrastructures nécessaires au développement du secteur nord du parc industriel François-Leclerc, conformément à l'appel d'offres numéro AOVSAD-2012-293 au plus bas soumissionnaire conforme, soit CIMA+/Roche., au montant de 814 023,00 \$ taxes comprises;

De décréter que les fonds du projet sont disponibles grâce à l'approbation du règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Copie certifiée conforme d'une résolution du conseil municipal Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 7 novembre 2012.

COMMENTAL STATES

M^e Danielle Tremblay, greffière adjointe